

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRULON
DU 10 AVRIL 2021**

L'an deux mil-vingt-un, Le dix avril à dix-heures trente minutes le conseil municipal de Brûlon s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage de la Convocation : 1^{er} avril 2021

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène ANGONNET

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire ouvre la séance, après lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNÉE 2021 –

Le Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la nouvelle réforme concernant la fiscalité directe locale :

- la suppression de la taxe habitation sur les résidences principales et la réforme des impositions de production.

La compensation se traduit par un transfert de la part départementale de taxe foncière bâtie, ce transfert suppose que les communes votent un taux de taxe foncière bâtie 2021 à partir d'un taux de Taxe foncière bâtie re-basé égal de la somme du taux communal Taxe foncière bâtie 2020 + taux départemental taxe foncière bâtie 2020.

La réforme des impositions de production entraîne des allocations compensatrices et l'application d'un coefficient correcteur au produit taxe foncière bâtie communal 2020.

Pour la commune de Brûlon

Le nouveau taux de taxe foncière bâtie est de (21.50% (taux communal 2020) +20.72% (taux départemental 2020) soit 42.22% pour un produit attendu de 813 579 €

Le taux de taxe foncière non bâtie reste le même soit 32.97 % pour un produit attendu de 39 729 €

Dénomination d'une voie en zone industrielle –

Pour l'installation d'un nouveau siège social en zone industrielle, il y a lieu de dénommer une voie
Afin de respecter le thème de dénomination de voies la zone industrielle « les inventeurs sarthois »

3 propositions :

- Rue Léon BOLLÉE
- Rue Amédée BOLLÉE
- L'obéissante – 1^{er} véhicule construit par la famille BOLLÉE

Après avoir délibéré,

Le conseil décide de dénommer la voie « Amédée BOLLÉE »

Questions orales

- 2 plaques d'informations « Claude Chappe », récemment restaurées, ont été remise sur la façade de la maison Claude Chappe, une convention devra être signée avec le propriétaire.

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer la convention qui engage la responsabilité de la Commune.

- Devis à signer -

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer le devis suivants :

- Pose d'un store, école Claude Chappe rue du Prieuré, pour un montant de 1 386.56 € H .T. soit 1 663.87 € T.T.C – de l'entreprise LEBRUN
– ZAC rue de BEAUGE -72 000 LE MANS

- Travaux chemin de Ronceray , revêtement de voirie accordement, pour un montant de 1491.00 € H.T. soit 1 789.20 € T.T.C de
l'entreprise CHAPRON SAS – 19 avenue des Sports -53 600 Sainte Gemmes le Robert.

-Achat d'une machine à bois de 3000.00 € à Monsieur GENOT Benjamin

- Achat auprès de Pays Vallée de la Sarthe d'un reportage photos, pour un montant de 120 €, subventionné à la hauteur de 50%. (+ 10 € les
5 photographies supplémentaires)

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 11H30

LE MAIRE
D. COUDREUSE

